



## CADRAGE REGION: Afrique de l'Ouest

### Programmation conjointe CE – CEDEAO - UEMOA

1.	INTRODUCTION .....	2
2.	CADRE GENERAL .....	2
2.1.	Etat des lieux de l'Afrique de l'ouest .....	2
2.2.	La situation du 9eme FED .....	3
3.	LES PRIORITES DE LA REGION.....	4
3.1.	Paix et stabilité.....	4
3.2.	Intégration économique et APE .....	5
3.2.1.	Priorités vues sous l'angle régional .....	5
3.2.2.	Priorités vues sous l'angle national (les pays) .....	6
3.2.3.	Les priorités vues sous l'angle panafricain.....	6
3.3.	Bonne gouvernance, droits de l'homme et nouvelles priorités.....	6
4.	MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE EXISTANTS AU NIVEAU REGIONAL.	7
4.1.	Le budget des organisations régionales .....	7
4.2.	Les mécanismes de compensation .....	7
4.2.1.	Mécanismes de compensation financière.....	7
4.2.2.	Mécanismes de cohésion et de solidarité .....	7
4.3.	Le PER UEMOA .....	8
4.4.	En matière politique et gestion prévention des conflits .....	8
4.4.1.	Dialogue politique.....	8
4.4.2.	Politique régionale de paix et sécurité, bonne gouvernance .....	8
5.	ORIENTATIONS POUR LA PROGRAMMATION 10 <sup>EME</sup> FED .....	8
5.1.	Programmation régionale.....	9
5.2.	Programmation nationale .....	10
5.3.	Cohérence et suivi.....	11

## 1. INTRODUCTION

La présente note de cadrage ne constitue pas des lignes directrices pour l'exercice de la programmation 10<sup>ème</sup> FED de la région Afrique de l'ouest mais vise plutôt à délimiter le champ où il s'exerce en soulignant les initiatives existantes et les décisions déjà prises ; l'objectif étant d'assurer la cohérence entre les différents niveaux national, régional et panafricain et faciliter la mise en œuvre par l'utilisation des mécanismes existants.

La problématique de la région se décline sur trois dimensions systémiques : a) les défis de la paix et de la stabilité dans la région, pré condition pour l'efficacité de la coopération et pour la croissance ; b) les défis de la pauvreté, de la croissance et de l'intégration progressive dans l'économie mondiale; c) les défis portés par les nouveaux risques liés à la gouvernance, notamment la sécurité humaine (corruption, migrations illégales, criminalité, ...).

Ces trois dimensions doivent être traitées aux niveaux national et régional, assurant la cohérence et la synergie des deux niveaux par la formulation adéquate de « policy mix » inter-réels. Au niveau régional il s'agit de soutenir l'agenda de l'intégration régionale (CEDEAO et UEMOA),

La mise en œuvre de l'APE (1 janvier 2008) coïncidera avec la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED ; celle-ci va certainement générer des impacts, des coûts d'ajustement au niveau économique et social sur le court terme d'une part et d'attraction des investissements et impulsion de la croissance économique d'autre part. La mise en œuvre de l'APE pourrait nécessiter donc un accompagnement au niveau régional et au niveau des Etats de la région, en vue d'optimiser les bénéfices de l'APE, qui pourrait être assuré, entre autres, par le 10<sup>ème</sup> FED.

L'agenda ambitieux des organisations régionales en matière d'intégration régionale dont la mise en œuvre est directement liée à l'APE, est confrontée de façon générale à des problèmes d'appropriation et de transposition au niveau des pays de la région et la cohérence de nos instruments financiers pourrait contribuer à améliorer cette situation.

La programmation du 10<sup>ème</sup> FED devra intégrer la nouvelle dynamique qui s'est développée ces dernières années au niveau panafricain : renforcement de l'UA, mise en œuvre du NEPAD, mécanismes spécifiques tel que APRM<sup>1</sup>, ainsi que les nouvelles thématiques prioritaires : migrations, bonne gouvernance, ...

Enfin, la programmation devra se situer dans le cadre des nouvelles initiatives pour le développement : propositions de la CE pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du millénaire (MDGs), Consensus européen pour le développement, stratégie pour l'Afrique.

La présente note se propose de faire un état des lieux rapides du 9<sup>ème</sup> FED ainsi que des priorités définies par les régions et pays, puis faire un rappel des mécanismes existants au niveau régional avant d'en tirer quelques orientations pour la programmation 10<sup>ème</sup> FED.

## 2. CADRE GENERAL

### 2.1. Etat des lieux de l'Afrique de l'ouest

La pauvreté et l'insécurité, (croissance faible, faiblesse de l'Etat et insécurité humaine) sont les traits dominants de l'Afrique Occidentale (15 pays membres de la CEDEAO plus la Mauritanie). La région réunit quelques uns des PVD les plus pauvres du monde ainsi que un nombre important de pays en situation de conflit ou crise interne (à différents stades : pré conflit, conflit ouvert, post conflit) ; elle

---

<sup>1</sup> Africa Peer Review Mechanism

enregistre aussi des indices élevés<sup>2</sup> de criminalité et d'insécurité humaine, qui ont une incidence majeure, à travers leurs impacts sur la gouvernance, sur la croissance et sur la stabilité des pays de la région.

L'Afrique de l'ouest constitue, d'un point de vue économique, un espace régional fragmenté et peu intégré. Les relations commerciales entre pays restent en général faibles, sauf pour quelques courants commerciaux entre les pays du Sahel et certains pays de la côte (notamment la Côte d'Ivoire), l'économie de chaque pays étant plus orientée, malgré leur faible insertion dans l'économie mondiale, vers le reste du monde que vers la région. Cette faible intégration économique a son reflet dans le manque de réseaux d'inter connectivité régionaux: routes, chemins de fers, télécommunications, réseaux aériens et maritimes. Cet état de fait constitue un frein puissant à l'intégration économique régionale.

Du point de vue de la stabilité politique<sup>3</sup>, la région AO se caractérise par la faible incidence de conflits inter étatiques, qui s'est limité à quelques épisodes sporadiques rapidement réglés, et, au contraire, par la multiplication des conflits intra étatiques et guerres civiles et leur débordement transfrontaliers qui engendrent des zones d'instabilité transfrontalière qui s'étendent dans la durée.

Les pays de l'AO affichent également de faibles performances en matière de gouvernance. Ainsi, par exemple le taux d'efficacité gouvernementale (« *government effectiveness* ») est passé de - 0.58 à - 0.74 entre 1998 et 2004 avec l'impact particulier des crises guinéennes, Bissau guinéenne, ivoirienne et togolaise.

Les pays de l'AO font face donc à une situation d'interaction permanente entre la pauvreté, le développement et l'intégration économique et la stabilité politique (conflits). Et au coeur de cette interaction se trouve la faiblesse de l'Etat, caractérisé par la déliquescence de liens avec la société civile, par la mauvaise gouvernance, par la corruption et le manque de capacités.

## 2.2. La situation du 9eme FED

PIN 9 <sup>ème</sup> FED (16 pays) enveloppe A	2.7 Md EURO
PIR 9 <sup>ème</sup> FED	0.235 Md EURO <sup>4</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>+/- 3 Md EURO</b>

La **programmation régionale du 9<sup>ème</sup> FED** s'est faite une année apres celle des pays de la région ; cela a eu pour conséquence que les priorités régionales telles que l'intégration économique n'ont été que partiellement (faiblement) prises en compte dans les PIN des pays. La matrice des allocations par secteurs PIN et PIR pour la région en annexe montre une concentration dans le secteur des transports (30%) et dans l'appui macroéconomique au pays (10%).

Pour le secteur des transports (voir annexe) un certain degré de cohérence a pu être trouvée lors de la programmation régionale en axant le PIR sur les aspects facilitation et lutte contre les barrières non tarifaires mais une étape additionnelle aurait été d'insérer au niveau des différents PIN des engagements quant aux respects de décisions régionales (telle que celle sur l'application des règles de transit douanier...).

<sup>2</sup> Crime and development in Africa, UNODC, juin 2005

<sup>3</sup> L'indice KKM de stabilité politique s'est dégradé de -0.52 à -0.62 entre 1994 et 2004 (voir annexe)

<sup>4</sup> Hors reliquats

Pour l'appui macroéconomique aux pays, certains ajustements ont été fait sur base de pertes de recettes liées à l'Union douanière UEMOA (via PARI, entre autres) mais la question des ajustements fiscaux liés à la mise en œuvre de l'agenda d'intégration n'a pas été traitée de façon systématique. Par ailleurs, les deux sous régions (UEMOA CEDEAO) ont mis en place des *programmes de convergence macroéconomique* dont la mise en œuvre nécessite un suivi renforcé et la prise en considération des engagements macroéconomiques régionaux au niveau des stratégies et des appuis budgétaires nationaux. Une analyse de ces aspects est importante dans la perspective d'une utilisation accrue de l'aide budgétaire pour le post 9ème FED

Pour ce qui est de la **mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED**, dont la revue à mi-parcours vient de se terminer, l'analyse a montré la pertinence des axes stratégiques choisi au niveau régional (intégration économique et commerce, facilitation des transports,..) mais mis également en évidence l'urgente nécessité de faciliter la mise en œuvre pas l'utilisation de procédures d'appui budgétaire et de renforcement des capacités. La RMP, ainsi que les évaluations des FED précédents, ont également souligné les difficultés, dans le cadre d'un projet régional, de mise en œuvre des composantes nationales (appuis pays).

En ce qui concerne **la négociation de l'APE** entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, démarrée début octobre 2002 et pour laquelle la CEDEAO en collaboration avec l'UEMOA a été mandatée, les besoins d'appui sont pris en compte à travers les projets du 9<sup>ème</sup> FED régional (projet d'appui à l'intégration 105 M€ projet « fast track » d'appui aux APE 7 M€ projet facilitation de transport 63,8 M€..). La TFPR (Task force de préparation régionale) qui a un rôle essentiel de lien entre la négociation et l'utilisation des instruments de coopération et qui, à ce titre, aura également un rôle à jouer dans la programmation 10ème FED, a également en évidence la pertinence des choix stratégique du 9<sup>ème</sup> FED.

### **3. LES PRIORITES DE LA REGION**

Les Etats de la région Afrique de l'Ouest sont impliqués dans le processus d'intégration régionale et dans la négociation d'un Accord de Partenariat Economique avec l'UE comme un choix stratégique d'insertion progressive dans la globalisation économique. Les priorités d'intégration économique et de négociation d'un Accord de Partenariat Economique ambitieux avec l'UE, sont définis par les Etats de la région, mais dépassent l'addition des intérêts et priorités nationaux pour un intérêt communautaire et une vision de la région d'insertion dans une économie globale, vision porteuse de croissance et développement et capable de relever les défis des ODM (MDG). Cette vision s'inscrit également dans les priorités de l'Union Africaine pour l'avenir du continent. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO peut être considérée comme le cadre géographique et donc l'objectif d'intégration à long terme de la région. Dans cet espace, l'UEMOA a acquis un niveau d'intégration plus important qui s'inscrit dans les objectifs stratégiques d'intégration de la CEDEAO. L'enjeu sera de construire un espace intégré CEDEAO en étendant au maximum les acquis UEMOA aux autres pays de la région tout en permettant, le cas échéant, l'approfondissement plus rapide du schéma d'intégration par les pays qui le désirent.

La CEDAO est également l'organisation de référence en matière politique et dans le domaine de la paix et la sécurité et joue un role particulier d'interface avec l'Union africaine. Dans ce cadre elle est appelée à jouer également un role en matière de bonne gouvernance, lutte contre la criminalité, lutte contre les trafics de drogues ou d'être humains. Un dialogue politique structuré existe entre l'UE et la CEDEAO ainsi qu'une collaboration tripolaire : NU, UE, CEDEAO

#### **3.1. Paix et stabilité**

L'expérience nous montre que la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest a nécessité un engagement ferme des Etats de la région, qui agissant dans le cadre de la CEDEAO et avec l'aide de la communauté internationale, et notamment du système des NU, ont pu les contenir et promouvoir

des principes de solution (Liberia, Sierra Leone) qui paraissent, à ce stade, stables. L'expérience semble également indiquer que les conflits dans lesquels la CEDEAO, pour différentes raisons, ne s'engage pas fortement ne trouvent pas d'issue rapide (Côte d'Ivoire). Elle montre aussi que la phase post-conflit est longue et complexe, que les risques de réversibilité vers la recrudescence du conflit sont très élevés, et qu'un engagement sans faille, dans la durée, de la CEDEAO et de la communauté internationale est une condition sine qua non de réussite.

Ces questions de prévention des conflits, de réforme des secteurs de sécurité, de maintien de la paix devront être analysées aux trois niveaux (UA, OR et pays) dans le contexte de la "stratégie pour l'Afrique de l'ouest" où l'UE vise à promouvoir une approche régionale aux problèmes transnationaux et à améliorer la coordination entre partenaires (dont les NU) Cette stratégie est basée sur la position commune en matière de prévention des conflits. Elle donne un rôle central à la CEDEAO et prend également en compte les priorités européennes en matière de lutte contre le terrorisme.

### **3.2. Intégration économique et APE**

#### *3.2.1. Priorités vues sous l'angle régional*

Pour réussir une insertion progressive dans la mondialisation, le développement d'un marché compétitif en Afrique de l'Ouest, attractif pour les investissements et moteur de croissance, la CEDEAO et l'UEMOA se sont dotés d'un agenda d'intégration économique ambitieux.

Au niveau de l'**UEMOA**, les chefs d'états et de gouvernement ont renforcé la stratégie de convergence des politiques macroéconomiques guidée par le Pacte de Stabilité et la stratégie de création du marché commun suite à la mise en oeuvre de l'union douanière, avec le Programme Economique Régional (PER), qui est conçu comme leur vision et leurs priorités pour le développement économique de la région. Ce programme vise à l'approfondissement de l'intégration régionale à travers le renforcement du secteur productif et des services sociaux de base, et est mis en place par trois institutions régionales, la commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD.

Les axes stratégiques principaux en sont : la consolidation de la gouvernance économique, le développement des infrastructures économiques (faciliter la circulation des personnes, biens, services, interconnexion transfrontalière), la construction d'un appareil productif intégré, le développement des ressources humaines et la mise en place d'un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi évaluation.

De plus, l'UEMOA s'est doté d'une politique de cohésion et d'aménagement du territoire qui vise à réduire les déséquilibres du marché commun et à répondre au phénomène d'urbanisation dans la région.

Pour ce qui est de la **CEDEAO** elle s'est dotée d'un agenda ambitieux en vue de réussir son mandat d'intégration économique, qui concerne en particulier la convergence des politiques macroéconomiques en vue de la création de l'union monétaire, la réalisation d'une union douanière début 2008, la création d'un marché commun, et une série de politiques régionales spécifiques (politique des transports, politique agricole ECOSAP ...), coiffées par une réforme institutionnelle, administrative et financière. La CEDEAO ne dispose par contre pas d'un instrument équivalent du PER UEMOA mais vise, par le renforcement de ses capacités d'analyse et de conception à définir des politiques et priorités régionales : politiques industrielles et d'aménagement du territoire, programme économique régional CEDEAO,... La CEDEAO est chargée également de la coordination de la mise en oeuvre du NEPAD dont elle prend en compte les priorités

L'Accord de Partenariat Economique, qui devra entrer en vigueur début 2008, renforce et consolide ces initiatives d'intégration économique, en se focalisant en particulier sur la création de l'union douanière, la facilitation du commerce dans l'espace régional, les normes techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires, la politique de la concurrence, la propriété intellectuelle, les services et l'investissement. Sur l'ensemble de ces priorités d'intégration, la CE et la région Afrique de l'Ouest

prendront des engagements réciproques qui compléteront le nouveau régime commercial entre les deux régions consistant à créer à terme une zone de libre échange UE-AO.

L'APE mènera en effet à une intégration économique plus étroite entre la région Afrique de l'Ouest et la CE, à un marché agrandi et plus efficient, géré par un cadre de règles stables, transparentes, prévisibles, en définitive sécurisées par une meilleure gouvernance économique, ce qui augmentera la compétitivité du marché régional et attirera les investissements vers la région Afrique de l'Ouest. Le résultat final de l'agenda APE est l'accélération de la croissance économique et la diminution à terme de la pauvreté.

La mise en œuvre de l'APE entraînera certainement des défis en terme des coûts d'ajustement économiques, sociaux et de mise à niveau des industries et nécessitera également des mesures d'accompagnement des pays de la région pour tirer pleinement profit de l'accord.

Les deux organisations travaillent également dans la définition d'un DRSP régional complémentaire aux PRSP nationaux et qui vise à mettre la lutte contre la pauvreté au centre des dynamiques d'intégration.

### *3.2.2. Priorités vues sous l'angle national (les pays)*

On peut arguer que les priorités régionales sont élaborées sur base des priorités nationales car elles émanent de la volonté et la décision des chefs d'Etats et de gouvernement des pays de la région. L'agenda régional d'intégration et l'Accord de Partenariat Economique, si appropriés par les Etats, devraient donc se traduire logiquement dans les stratégies de développement des Etats de la région, par une transposition et mise en œuvre des décisions communautaires au niveau national et par l'adoption des mesures d'accompagnement nécessaires pour optimiser les bénéfices du processus d'intégration et l'APE. Cependant, dans la réalité, on constate une faiblesse dans le respect et l'appropriation par les Etats membres des engagements d'intégration pris au niveau régional.

De façon générale, le principe de subsidiarité devrait s'appliquer. Ainsi dans certains secteurs : secteur privé, secteurs sociaux,...si la région définit un cadre légal, les actions sont essentiellement de nature nationale.

### *3.2.3. Les priorités vues sous l'angle panafricain*

Au vu de l'émergence de l'Union Africaine qui a été associée à l'élaboration de la communication Afrique, la question des relations UA - OR (RECs) est importante à évaluer et ce particulièrement pour l'interconnexion de l'Afrique (transports, télécommunication, énergie...). A nouveau c'est sous l'angle de la subsidiarité que cette relation doit être évaluée.

La programmation devrait tenir compte des résultats des premiers rapports du « peer review mechanism » (Ghana, Nigeria,...) et être cohérente avec les priorités définies dans le cadre du NEPAD. De même elle doit tenir compte de l'initiative « interconnecting Africa » visant à compléter les liens manquants des réseaux panafricains en matière d'infrastructure ou de nouvelles technologies.

## **3.3. Bonne gouvernance, droits de l'homme et nouvelles priorités.**

La mauvaise gouvernance et la corruption sont reconnues universellement comme les principaux facteurs de blocage de la croissance et de création de conflits civils. Elles sont également étroitement associées à une incidence élevée de la criminalité.

La faiblesse des finances publiques, le morcellement des structures sociales et l'inégalité (de groupe) dans l'accès aux ressources économiques et politiques, la corruption, sont liés aussi à l'inexistence de structures démocratiques réelles, au non respect de l'état de droit, à l'insécurité juridique et judiciaire.

Le thème des migrations a pris une importance politique particulière ces derniers temps et est inscrit à l'agenda du dialogue politique avec la CEDEAO ainsi qu'avec l'Union africaine. Les nouvelles

logiques en matière de gestion des migrations ne peuvent plus se baser uniquement au niveau bilatéral mais doivent prendre en considération les espaces sous-régionaux de libre circulation. Le rôle des organisations régionales est donc essentiel.

L'ouverture des frontières internationales, l'efficacité et l'efficience des réseaux de transport et communication modernes, qui facilitent autant les mouvements légitimes de personnes, biens, services, capitaux, informations et technologie, que les trafics illicites (migrations illégales, épidémies et risques sanitaires) ont un impact sur la stabilité de la région et dans la prévention des risques sécuritaires que cette instabilité peut engendrer.

#### **4. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE EXISTANTS AU NIVEAU REGIONAL**

Les organisations régionales ont mis en place des mécanismes visant à mettre en œuvre les priorités de la région et accompagner le processus d'intégration :

##### **4.1. Le budget des organisations régionales**

Le budget des organisations régionales est le principal instrument des organisations régionales pour l'élaboration et exécution des politiques communautaires. Il est alimenté par les Etats de la région (via des prélèvements spécifiques) et est adopté selon une procédure budgétaire qui implique l'adoption par les Etats de la région (conseil des ministres) en consultation avec les Parlements régionaux.

##### **4.2. Les mécanismes de compensation**

###### *4.2.1. Mécanismes de compensation financière*

Les deux organisations régionales ont établis dans le cadre de la mise en œuvre de leur schéma de libéralisation commerciale et du désarmement tarifaire interne, des mécanismes de compensations financières en vue d'appuyer les Etats de la région à absorber des coûts fiscaux transitoires liés au désarmement tarifaire interne. La CE a alimenté financièrement ces mécanismes propres des organisations régionales et a appuyé les Etats de la région pendant une phase transitoire, à absorber les pertes des recettes liés à la mise en oeuvre du TEC<sup>5</sup> de l'UEMOA. Ces mécanismes de compensations dégressifs seront arrivés à leur terme lors de la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED.

La mise en place de l'union douanière CEDEAO ainsi que la mise en œuvre de l'APE, coïncidant tous les deux avec le démarrage du 10ème FED, risquent d'impliquer des pertes de recette pendant une période de transition pour les Etats de la région, en fonction, toutefois, du degré d'ambition du calendrier de démantèlement tarifaire de l'APE. Cette question d'allègement des pertes transitoires sera un des éléments importants des discussions de programmation.

L'appui à l'ajustement fiscal dû à l'union douanière CEDEAO ou à la mise en oeuvre de l'APE pourraient être prises en compte dans le cadre de l'aide budgétaire pays, avec le complément parfois de fonds régionaux, et conditionné au respect de leurs engagements régionaux.

L'enjeu, pour la programmation, est de faciliter le passage d'une fiscalité externe à un mode de financement budgétaire davantage assis sur la demande intérieure (absorption), au moyen d'un mécanisme d'incitation financière destiné à faciliter la « transition fiscale ».

###### *4.2.2. Mécanismes de cohésion et de solidarité*

A l'image de l'Union Européenne, les deux organisations régionales ont créé des fonds structurels, comme instruments financiers de la politique de cohésion de l'aménagement du territoire de l'Union.

---

<sup>5</sup> tarif extérieur commun

L'UEMOA a adopté une politique de cohésion et d'aménagement du territoire dotée d'un instrument financier, le Fonds d'appui à l'intégration régionale. Le FAIR est un fonds structurel, un fonds de solidarité inter Etats qui permet des transferts économiques entre les Etats de la région en vue de réduire les disparités économiques entre les régions dans l'espace communautaire et pour assurer une répartition équilibrée des bénéfices de l'intégration.

La CEDEAO possède un Fond de développement régional (ERDF), visant le financement, à travers la Banque de la CEDEAO pour l'investissement et le développement (BCID) de projets de base d'infrastructures et de lutte contre la pauvreté.

### **4.3. Le PER UEMOA**

Le Programme Economique Régionale est accompagné d'un programme d'actions prioritaires budgétisées. Les différents sources de financement identifiés sont : le budget des organes de l'UEMOA, alimenté par des ressources propres de l'union, les instruments de financement de la BOAD, le marché financier régional, les banques et le financement extérieur (contribution annuel France : 20 M€ par année). Le FAIR et le Fonds de Développement et de Cohésion pourraient également y contribuer.

Les mécanismes précis de gestion doivent encore être décidés mais l'approche générale est celle d'un fonds commun alimenté par les différentes contributions.

### **4.4. En matière politique et gestion prévention des conflits**

#### *4.4.1. Dialogue politique*

Il existe un mécanisme formel de dialogue bisannuel CEDEAO UE sous forme de troïka ministérielle. L'UEMOA devrait y être associé le plus possible et la cohérence recherchée avec les mécanismes de dialogue au niveau des pays (art 8/art 96-97) et avec le bureau régional des Nations Unies à Dakar (UNOWA)

#### *4.4.2. Politique régionale de paix et sécurité, bonne gouvernance*

Dans le contexte africain, la CEDEAO est sans doute l'organisation régionale (REC) qui a joué le rôle le plus proéminent en matière de prévention et gestion des conflits (activités de médiation et de facilitation en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Guinée-Bissau, ...). Elle a d'ailleurs adopté différents protocoles dans le domaine de la paix et la sécurité<sup>6</sup> Plus récemment, elle a lancé des opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire (2003) et au Liberia (2003), en parfaite conformité avec les décisions du Conseil exécutif de l'UA (juillet 2003) et de l'Organe central de l'UA. Elle possède une stratégie en matière de maintien de la paix basé sur le concept des « Forces en attente » accompagné d'un appui aux écoles régionales de formation (Accra Bamako et Abuja). Il est également prévu sous le 9eme FED, un appui à un mécanisme de réaction rapide CEDEAO.

## **5. ORIENTATIONS POUR LA PROGRAMMATION 10<sup>EME</sup> FED**

Il s'agit pour les OR et l'UE de formuler d'abord une vision globale cohérente, intégrée, qui fait une analyse, à travers les caractéristiques de la région AO, des contraintes analysées ci-dessus ( chapitre 2 cadre général) et leurs interactions aux niveaux national et régional. Cette vision d'ensemble doit mettre en perspective les contextes et perspectives nationaux d'une part et la dimension régionale de chaque problématique. Ceci implique de formuler 16 stratégies nationales et 1 stratégie régionale, reliées, imbriquées, intégrées. Chaque stratégie nationale doit reposer pour chaque pays ou situation

---

<sup>6</sup> (Protocole de non-agression (1978), protocole d'assistance mutuelle en matière de défense (1981), déclaration des principes politiques (1991), moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères (1998), protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflit, de maintien de la paix et de sécurité (1999) et le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001)).



nationale, sur un diagnostic fin, dans le contexte régional et doit proposer des secteurs de concentration et thèmes prioritaires d'action. La stratégie régionale repose sur l'identification claire des enjeux contraintes qui agissent au niveau national, mais aussi et surtout sur l'identification des contraintes qui freinent le développement des organisation régionales et l'efficacité de leur action politique et économique de soutien à la croissance et de prévention et gestion de crises.

Les éléments importants à prendre en compte sont :

- paix sécurité : comme condition préalable et essentielle au développement
- la dimension APE : la programmation devra tenir compte de la possibilité d'accompagner la mise en œuvre de l'APE en vue de maximiser les opportunités et absorber les effets transitoires;
- la bonne gouvernance, le renforcement de l'état de droit, et la lutte contre les trafics (migrations, criminalité, ...) devront recevoir une attention particulière ;
- la Stratégie Afrique : la programmation doit se situer par rapport aux trois grands axes de la stratégie;
- La nouvelle politique de développement et le consensus européen: la programmation doit impliquer au plus tôt possible les Etat Membres en vue d'assurer la cohérence des interventions dans la perspective des principes et valeurs communes ;
- les nouveaux mécanismes propres aux organisations régionales : la facilitation de la mise en œuvre et l'appropriation doivent être encouragée par leur analyse
- l'aide budgétaire : l'objectif étant de l'utiliser le plus possible, il s'agira d'assurer la cohérence entre l'aide budgétaire pays et les mécanismes de compensation régionaux. Les engagements régionaux ou communautaires des pays devraient faire partie intégrante du dialogue sur la programmation budgétaire.

### **5.1. Programmation régionale**

La Revue à Mi Parcours (RMP) régionale a confirmé la pertinence des axes stratégiques du PIR 9<sup>ème</sup> FED basés sur l'agenda d'intégration économique des ORs (incluant transports et secteurs productifs) et cohérents avec la préparation de l'APE. La programmation 10<sup>ème</sup> FED devrait donc poursuivre et consolider ce processus. En complément de cette axe d'intervention, la programmation devrait considérer le volet mise en œuvre de l'APE et donc de prise en charge (compensation) des coûts transitoires qui y seraient associés. De plus, comme développé ci-dessus, elle devrait prendre en considération la dimension politique et de prévention gestion des conflits de l'approche régionale

*Eléments essentiels de la future coopération :*

#### **Intégration économique et APE :**

- Soutien à l'approfondissement du processus d'intégration régionale, à l'application des engagements communautaires, en particulier dans les domaines prioritaires identifiés : union douanière, facilitation du commerce, normes techniques et mesures sanitaires et phytosanitaires, propriété intellectuelle, politique de la concurrence, services, investissement ; mais aussi dans le maintien de la discipline macroéconomique et dans le fonctionnement des marchés des produits et des facteurs de production.
- Mise en œuvre de l'APE. Ceci implique l'appui à la région pour la prise en compte des ajustements économiques [y compris des finances publiques], et sociaux potentiels suite à la libéralisation commerciale, et des programmes de mise à niveau et amélioration de la compétitivité des secteurs de production pour tenir la concurrence avec les producteurs européens.

- Cohésion et solidarité économique entre les pays de la région : en vue de réduire les disparités économiques entre les régions dans l'espace communautaire et pour assurer une répartition équilibrée des bénéfices de l'intégration et une croissance équilibrée dans la région.
- inter connectivité des réseaux en cohérence avec l'UA (NEPAD). Poursuite de la stratégie régionale de facilitation et d'inter connectivité des transports
- implication des acteurs non étatiques y compris les opérateurs économiques.

### **Paix et stabilité:**

- L'appui aux capacités de la CEDEAO en matière de garantie de la stabilité régionale et de prévention de conflits inter et intra étatiques, lui permettant, dans le court et moyen terme d'augmenter ses capacités de prévention et gestion des conflits, empêchant leur contagion vers d'autres pays voisins, et d'aider les pays victimes dans leurs efforts de sortie de crise. Ceci doublé d'un dialogue politique en profondeur visant la promotion des valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance qui se déroule en cohérence avec les dialogues politiques nationaux.
- l'appui aux initiatives transfrontalières
- l'appui aux initiatives tripartites CEDEAO UE UN
- poursuite de la mise en œuvre du programme régional de lutte contre la prolifération des armes légères.

### **Bonne gouvernance et sécurité humaine.**

*Entre autres,*

- soutien aux actions et initiatives de la CEDEAO / UA dans la promotion de la bonne gouvernance dans la région
- soutien aux actions de l'UNDOC et aux actions contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et la drogue dans le cadre du GIABA,...
- actions contre le trafic d'êtres humains.

### **5.2. Programmation nationale**

La programmation nationale devrait s'inscrire dans la stratégie Afrique et tenir compte des trois priorités régionales comme point d'ancrage de leurs appuis. On peut mettre en évidence, entre autres:

Poursuite du volet national de l'agenda d'intégration, dont celui de l'inter connectivité (mise en oeuvre de l'« acquis communautaire »)

Mise en oeuvre de l'APE :

- Le respect des engagements communautaires et des obligations mutuelles dans le cadre de l'APE nécessite le fonctionnement correct de l'Etat de droit (Institutions et Gouvernance) dans les Etats de la région.
- Les Etats de la région devront adopter des politiques d'accompagnement pour optimiser les bénéfices de l'APE : il s'agit d'une part d'aider les pays à prendre des mesures nécessaires en vue d'améliorer leur capacité d'offre et la compétitivité du secteur productif, à la mise à niveau du secteur productif (privé) en cohérence avec l'APE et d'autre part, de mitiger les coûts d'ajustement divers qui peuvent apparaître dans la mise en oeuvre de l'APE (aussi bien au niveau fiscal que social)
- Le renforcement des capacités des Etats à gérer les questions liées au commerce.

Bonne gouvernance et sécurité humaine pour la prise en compte au niveau nationale des initiatives régionales (bonne gouvernance, lutte contre le blanchiment, la drogue, le terrorisme,...)

### **5.3. Cohérence et suivi**

L'application des axes stratégiques évoqués ci-dessus devrait permettre une meilleure cohérence national-régional. Celle-ci pourrait être encore mieux consolidée par l'utilisation progressive des mécanismes propres aux organisations régionales en matière de compensation financière et économique (fonds structurels, PER UEMOA, ...) mentionnés ci-dessus.

Le succès du processus d'intégration dépende de la volonté politique et de l'appropriation de ce processus dans les politiques de développement des Etats. Il est également important de prévoir un mécanisme de suivi apres le séminaire de mars à travers les organisations régionales et les délégations.

-----

